

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE DOMBROT SUR VAIR

VOSGES

Séance du 24 août 2018

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Pour	Contre	Abstentions
8	0	2

L'an deux mil dix huit et le vingt quatre août à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le quatorze août deux mil dix huit s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jacques DEFER.

Date de convocation
14 Août 2018

Etaient présents tous les membres sauf LECLERC-GUEROT Mélanie, et HATIER-DEMOISSON Karine (qui a donné pouvoir à VOUILLON Christophe).

Date d'affichage
14 Août 2018

Monsieur POIRSON Philippe a été nommé secrétaire.

Objet de la Délibération

N° 38/2018

Mise à l'enquête publique du plan de zonage

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le

28 Août 2018

Et publication du

28 Août 2018

Monsieur le Maire expose les résultats des études préalables concernant l'assainissement général de la commune.

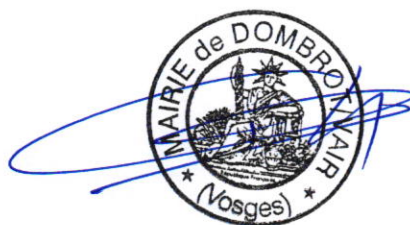
Au vu des éléments présentés, le conseil municipal décide de retenir le scénario d'assainissement n° 1 proposé par le bureau d'étude EVI et approuve le zonage d'assainissement annexé à la présente.

Scénario 1 (ANC) : 5
 Scénario 2 : 0
 Scénario 3 : 3
 Absentions : 2

Il convient maintenant de mettre à l'enquête publique la cartographie du zonage d'assainissement, à savoir : totalité de la commune en assainissement non collectif.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, accepte la mise à l'enquête publique et donne pouvoir au maire pour mener à bien l'ensemble des démarches devant aboutir au plan de zonage conformément à l'article R2224-9 du Code général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jacques DEFER



Accusé de réception en préfecture
088-218801413-20180824-24082018_382018-DE
Reçu le 28/08/2018